



0907318401

DATE DEPOT : 2009-08-27

NUMERO DE DEPOT : 73184

N° GESTION : 1999B15659

N° SIREN : 424862993

DENOMINATION : A LA SERRURERIE DES PRINCES

ADRESSE : 37 avenue de Versailles 75016 Paris

DATE D'ACTE : 2009/07/20

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

BF 20/07/09 (TB + NJ)
20/07/09 (OF)

6

A LA SERRURERIE DES PRINCES

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 137 200 EURO

SIEGE SOCIAL : 5, PLACE DE LA PORTE DE SAINT CLOUD

75016 PARIS

424 862 993 RCS PARIS

G.T.C. de Paris		
I	M	R
27 AOUT 2009		
N° DE DÉPOT		

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 20 JUILLET 2009

7385

99B15659

L'an deux mille neuf,
et le vingt juillet, à huit heures ,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur Jesus LOPEZ ALONSO, propriétaire de..... | 890 parts |
| - Madame Ana Maria LOPEZ, propriétaire de..... | 10 parts |

soit un total de..... 900 parts

sur les neuf cents (900) parts composant le capital social.

Monsieur Jesus LOPEZ ALONSO préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts au moins des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- les statuts sociaux,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer, à compter du 1er juillet 2009, le siège social de PARIS (75016) 5, place de la porte de Saint Cloud, à 37 Avenue de Versailles 75016 PARIS.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

"Article 4 - Siège social"

"Le siège social est fixé à 37 Avenue de Versailles 75016 PARIS."

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

- Jesus LOPEZ ALONSO

